Envoyé en préfecture le 09/09/2026
Reçu en préfecture le 09/09/2026
Publié le
ID : 035-213502396-20260907-D2026078C-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 07 SEPTEMBRE 2026

Date de Convocation : 01/09/2026

Mise en ligne le 09/09/2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 27
Présents : 26
Votants : 26
Quorum : 13

L'an deux mille vingt six
Le lundi 07 septembre à 20 heures 30 minutes

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Thierry RESTIF, Maire

PRESENTS : M. RESTIF, Mme PÉRON, M. LE VERGER, Mme AUBERT PLARD, Mme FERRÉ, M. LUGAND, Mme MASSARD, M. GUIBERT, M. BONNIER, M. BOTTIER, Mme BOUCHET, M. BRÉAL, M. CARRÉ, Mme CORGNE LAVIGNE, Mme GARNIER, Mme GAUTIER, Mme KIRIOLET, M. LANOË, M. LECELLIER, Mme LEGGERI, M. HUGER, Mme PORAS, M. SANDOZ, M. SOLLIER, Mme SOURDRILLE, Mme VILFEU

EXCUSÉ : M. DELENCLOS

SECRÉTAIRE : M. Denis LE VERGER est nommé secrétaire de séance.

Les membres du Conseil municipal reconnaissent que les convocations ont été régulières et qu'une note de synthèse était bien annexée aux convocations.

2026-78 – Domaine et Patrimoine – Lotissement Auguste Pavie –Attribution de lots à bâtir

Monsieur LUGAND, adjoint à l'urbanisme, présente le rapport suivant :

Rapport :

Dans le cadre de la commercialisation des terrains du lotissement Auguste Pavie, de nouvelles réservations ont été formulées. Il est donc nécessaire d'attribuer les lots qui devraient bientôt faire l'objet d'un acte authentique chez Maître LE POUPON et Maître PIED.

Comme arrêté dans la délibération n°2022-121 et repris dans les délibérations n°2023-057 et 2023-107, le prix de vente des lots à bâtir prend en compte l'avis des Domaines réf OSE : 2022-35239-84453 du 12/12/2022.

Les surfaces ont été établies par le cabinet de géomètre expert Nathalie DECAMPS.

Le prix est délibéré TVA sur marge incluse.

Il est proposé au conseil municipal de retenir l'attribution suivante :

			Prix du foncier		
Lot	Nom des acquéreurs	Surface (m²)	Prix HT estimé	Prix TVA sur Marge inclus/m²	Prix TVA sur Marge inclus
F1	Attribué par DCM le 09/02/2026 - vendu	302	26 747,00€	100€	30 200,00 €
F2		302	26 747,00€	100€	30 200,00 €
F3		302	26 747,00€	100€	30 200,00 €

Envoyé en préfecture le 09/09/2026
Reçu en préfecture le 09/09/2026
Publié le
ID : 035-213502396-20260907-D2026078C-DE

G1	Attribué par DCM le 26/06/2023 - vendu	307	29 748,00€	110€	33 770,00 €
G2	Attribué par DCM le 30/06/2025 - vendu	307	29 748,00€	110€	33 770,00 €
G3	Attribué par DCM le 26/06/2023 - vendu	307	29 748,00€	110€	33 770,00 €
H1	Attribué par DCM le 30/06/2025	299	26 481,00€	100€	29 900,00 €
H2	Attribué par DCM le 30/06/2025 - vendu	299	26 481,00€	100€	29 900,00 €
H3	Attribué par DCM le 30/06/2025 - vendu	299	26 481,00€	100€	29 900,00 €
H4	Attribué par DCM le 30/06/2025	299	33 956,00€	130€	38 870,00 €
H5		299	33 956,00€	130€	38 870,00 €
H6	Attribué par DCM le 09/02/2026	299	33 956,00€	130€	38 870,00 €
I1	Attribué par DCM le 20/11/2023	229	26 007,00€	130€	29 770,00 €
I2	Mme BOUGEARD Marie	232	26 347,00€	130€	30 160,00 €
I3	Mme BASTIEN Andrena	200	22 713,00€	130€	26 000,00 €
I4	Attribué par DCM le 09/02/2026 vendu	230	26 120,00€	130€	29 900,00 €

Ceci exposé,

Vu le permis d'aménager n°035 239 21 S0003 accordé sous réserves le 07 décembre 2021, modifié le 01/02/2023 et le 10/12/2023,
Vu les délibérations n°2022-121 et n°2023-057 respectivement des 12 décembre 2022 et 15 mai 2023
Vu le Règlement d'attribution des lots à bâtir et des conditions relatives à la vente
Vu l'avis des Domaines en date du 12 décembre 2022,
Vu l'article L442-7 du Code de l'Urbanisme,
Vu la délibération n°2023-071 en date du 26 juin 2023 attribuant les lots F2, G1, G3, H1, H3, et H5 du lotissement Pavie,
Vu la délibération n°2023-107 en date du 20 novembre 2023 attribuant les lots H2, H3, I1, I2 et I4 ;
Vu la délibération n°2024-121 en date du 02 décembre 2024 attribuant le lot G2,
Vu la délibération n°2025-066 en date du 30 juin 2025 attribuant les lots G2, H1, H2, H3 et H4 ;
Vu la délibération n°2025-079 en date du 8 septembre 2025 attribuant le lot GI-2 ;
Vu la délibération n°2026-13 en date du 09 février 2026 attribuant les lots F1, H6, et I4 du lotissement Pavie,
Vu les plans de bornage des lots F1, F2, F3, G1, G2, G3, H1, H2, H3, H4, H5, H6, I1, I2, I3, I4 ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Considérant les annulations et les nouvelles réservations de terrains à bâtir,
Considérant l'intérêt général du projet ;

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré, par vote à l'unanimité :

Approuve l'attribution et la cession du terrain lot I2, situé dans le lotissement PAVIE, à Mme BOUGEARD Marie pour un montant de 30.160,00 € TVA sur marge inclus ;

Approuve l'attribution et la cession du terrain lot I3, situé dans le lotissement PAVIE, à Mme BASTIEN Andrena pour un montant de 26.000,00 € TVA sur marge inclus ;

Envoyé en préfecture le 09/09/2026
Reçu en préfecture le 09/09/2026
Publié le
ID : 035-213502396-20260907-D2026078C-DE

Autorise M. le Maire, ou son représentant à signer les actes de vente authentiques dans les conditions présentées ci-avant en l'étude Office notarial de Retiers – Maître LE POUPON et Maître PIED à RETIERS ;

Autorise M. le Maire ou son représentant, au nom et pour le compte de la commune de Retiers à signer en tant que de besoin, tous documents afférents à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Maire

Thierry RESTIF

MAIRIE de RETIERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ille-et-Vilaine

Le secrétaire de séance

Denis LE VERÉR